



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre 2022 à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 2 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (15) : BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (8) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAUBARY Dominique ; LAFARGE Monique à LAFARGE Didier ; LAVAUD Henri à LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles à COUEGNAS David ; RIVET Françoise à FOUR Franck ; SAUTOUR Jean-Claude à DEBLOIS Marie-Noëlle ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (9) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LEYGNAC Roland ; MATINAUD Gilles ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; WAMPACH Joe

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique

**Délibération n° 2022-99 : Décision Modificative n°3 budget annexe SPAC**

***Vu le CGCT ;***

***Vu l'instruction comptable M49***

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget annexe SPAC afin de rétablir l'équilibre budgétaires sur les opérations d'ordre :

**En virement de crédit** • COMBADE

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20221212-2022-99-BF  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Dépense ouverte en RInvt chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves, article 1068 - Autres réserves: + 2 000 €

Dépense réduite en RInvt chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections, article 28151 - Installations complexes spécialisées : - 2 000 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :**

**- ADOPTER** la décision modificative n°3 ci-dessus du budget annexe SPAC.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 12 décembre 2022***



***Le Président  
Yves LE GOUFFE***